CREST-VOLAND / COHENNOZ == FLUMET / ST NICOLAS LA CHAPELLE == LA GIETTAZ EN ARAVIS == NOTRE DAME DE BELLECOMBE



OFFICE DE TOURISME

Bulletin d'inscription pour l'Aravis Snow Trail Dimanche 27 mars 2022



Départ des courses à partir de 9h00

- √ Règlementation sanitaire en vigueur qui pourrait évoluer en fonction des dernières mesures sanitaires.
- ✓ Signature de la Charte coureur « Engagement Covid », obligatoire
- √ Pas d'inscription le jour même de la course
- ✓ Départ selon la réglementation en vigueur
- ✓ La remise des prix aura lieu à l'arrivée
- √ les concurrents devront être munis d'un masque. Ce masque devra être porté dans tous les lieux suivants : zones d'inscription, de départ et d'arrivée et dans les restaurants. Le masque n'est pas obligatoire durant la course.
- ✓ Matériel commun à toutes les courses : dans notre démarche écoresponsable prévoir un gobelet pour les ravitaillements, l'organisation ne prévoit plus de gobelets jetables pour les ravitaillements.

Cochez la formule souhaitée :

Pre - Inscription Jusqu'au Jeudi 24 mars, 18n :
Inscription course soft à partir de 16 ans acquis : 16 €
☐ Inscription course expert à partir de 16 ans acquis : 16 €
☐ Inscription course extra soft (12-15 ans acquis) et adultes en randonnée loisir : 8 €
Inscription uniquement le vendredi 25 et le samedi 26 mars (12h)
Inscription course soft à partir de 16 ans acquis : 22 €
☐ Inscription course expert à partir de 16 ans acquis : 22 €
☐ Inscription course soft extra (12-15 ans acquis) et adultes en randonnée loisir : 12 €
Repas coureur/accompagnateur à emporter à partir de 11h (réservation avant le 25/03 à 18h) : 12,50 €
NombreX 12.50€ =
Repas enfant à emporter à partir de 11h (réservation avant le 25/03 à 18h) : 9.50 €
NombreX 9.50€ =

PAS D'INSCRIPTION NI D'ACHAT DE REPAS LE JOUR DE LA COURSE

Tél.: 04 79 32 91 90 | Email: info@la-giettaz.com | Site: www.valdarly-montblanc.com

IMO 73120014 | SIRET : 531 091 379 000 10

Nom :			Prénom :	
				•••••
Tél. :		E-mail :		
Sexe :	F M	Date de Nais	ssance :	
	# Photocopie de la l	icence F.F Athlétisme (l	N° visible et nom du club) 🔲 OUI 📗	NON
	Photocopie du certi	ficat médical (si vous n'	'avez pas de licence valide) : 🔲 OUI 📗] NON
	# Je reconnais avoir	pris connaissance du re	èglement de l'épreuve : 🔲 OUI	
	# Charte coureur – E	ingagement Covid, sign	ée : 🔲 OUI	
	# Justificatif d'âge (p	oour les non licenciés).		
le sou	•	ntale pour les mineurs		
autoris	se mon enfant		 à participer à l'	épreuve.
Envoye	-	re de « Régie des recet Tourisme du Val d'Arly, Aravis Sn 1262 route du 73590 LA	ow Trail col des Aravis	y»
		ecevrai les news concer scrire à tout moment.	nant L'Aravis Snow Trail et les trails du	Val d'Arly,
Je soul	haite également recev	oir les news du Val d'Aı	rly : 🗌	
de 12 ai an à la c	ns et 2 mois - Règlement (C date de la course, attestant	hèque ou espèce) – Photocop de l'aptitude à la pratique a	nscription dûment rempli – Pass sanitaire valide pie de la licence ou du certificat médical datant a le l'athlétisme ou de la course à pied en compétit risation parentale obligatoire pour les mineurs.	le moins d'un
	<u>FAIT LE</u> :		<u>SIGNATURE</u> :	



Règlement du 11^{ème} l'Aravis Snow Trail

ARTICLE 1: L' «Aravis Snow Trail 2022 » est organisé par l'Office de Tourisme du Val d'Arly/ Bureau de La Giettaz. L'épreuve aura lieu le dimanche 27 mars 2022. La course hors stade de type trail se déroulera entre 1200 et 1930 mètres d'altitude.

3 parcours:

- le Soft 12 km 750 m dénivelé +
- l'Expert 17 km 1080 m de dénivelé +
- l'Extra soft 6 km 310 m de dénivelé + pour les 12-15 ans et parcours ouvert aux adultes de plus de 16 ans acquis en randonnée-loisirs, non classé.

Certaines portions seront enneigées, damées par des engins ou scooter des neiges. Pour plus de renseignements sur la course ou le présent règlement, contactez l'organisateur au 04 79 32 91 90 ou par courriel : info@la-giettaz.com.

- Heure du départ 9h00 Soft et Expert, 9h05 Extra Soft
- Pour raison de sécurité : barrière horaire sur le grand parcours, dernier passage 9h50 au sommet de Bonjournal.

Après cet horaire les concurrents inscrits pour la grande boucle devront obligatoirement bifurquer sur le petit parcours, ils seront classés sur le petit parcours.

ARTICLE 2: ORGANISATION

- Les secours sont assurés par le service des Pistes et les pompiers.
- Une liaison radio relaie les suiveurs et contrôleurs des courses.
- En cas de conditions météorologiques défavorables ou autres, l'organisation se réserve le droit de modifier l'épreuve (même en cours) ou de l'annuler. Les parcours (et les distances) sont donc indicatifs.
- Bénévoles aux intersections et principaux changements de direction.
- Balisage en place le long du parcours.
- La durée de l'épreuve est limitée à 3h30

ARTICLE 3: PARTICIPATION/CATEGORIES

Les épreuves **soft et expert** sont ouvertes à tous, hommes ou femmes, licenciés ou non, à partir de 16 ans acquis.

Les catégories de cette épreuve sont pour chaque parcours :

Dames		Hollines	
<u>Cat 1</u> CA – JU	2006 - 2003	Cat 4 CA- JU	2006 - 2003
Cat 2 ES-SE-M0-M1	2002 - 1978	<u>Cat 5</u> ES – SE – M0	2002 - 1983
Cat 3 M2-M10	1977 et avant	Cat 6 M1- M2	1982- 1973
		Cat 7 M3 –M10	1972 et avant

Pour la course **extra soft**, cette épreuve est ouverte aux jeunes de 12 à 15 ans acquis, licenciés ou non, **course non chronométrée**, classement à l'arrivée.

Il y aura 2 catégories pour ce parcours :

Filles Garçons

<u>Cat 12-15 ans</u> 2010 – 2007 <u>Cat 12-15 ans</u> 2010 - 2007

Parcours extra soft ouvert aux adultes à partir de 16 ans acquis en randonnée loisir, non chronométrée, non classée, non récompensée.

ARTICLE 4: PROGRAMMATION DES RESULTATS ET RECOMPENSES

La remise des prix aura lieu à l'arrivée au hameau du Plan, pied des pistes.

NOUVEAU: suite aux différentes mesures sanitaires pour éviter les rassemblements de public, seront récompensés, au fur et à mesure des arrivées, les 5 premières femmes du Scratch et les 10 premiers hommes du scratch pour lesparcours Soft et Expert. (au prorata des inscriptions par sexe); les trois premiers femmes et hommes pour le parcours Extra Soft. La randonnée Extra Soft ne donnera pas lieu à un classement, ni à une remise des prix.

ARTICLE 5 : ENGAGEMENT L'engagement n'est accepté qu'accompagné :

- 1) de la <u>photocopie de la licence F.F.A</u>. ou de la <u>photocopie du certificat médical</u>, datant de moins d'un an à la date de la course, attestant de l'aptitude à pratiquer la course à pied <u>en compétition</u>.
- 2) De la "Charte coureur Engagement Covid", signée (pièce jointe au bulletin d'inscription ou avec l'inscription par internet).
- 3) Du paiement des droits d'inscriptions :

Inscription jusqu'au jeudi 24 mars avant 18h :

- Inscription course parcours Soft / Expert: 16€
- Inscription course parcours Extra Soft 12-15 ans et randonnée-loisirs adulte : 8€

Inscription vendredi 25 et samedi 26 mars (12h) :

- Inscription course parcours Soft / Expert: 22€
- Inscription course parcours Extra Soft 12-15 ans et randonnée-loisirs adulte: 12€

Attention, il n'y aura pas d'inscription ni d'achat de repas sur place le dimanche 27 mars

Supplément repas coureurs et accompagnateurs <u>à emporter uniquement</u> à partir de 11h le jour même. Sur réservation avant le 25 mars 18h : adultes 12,50€/enfants (-12 ans) 9.50€

- 4) D'un **justificatif d'âge pour les non licenciés** (l'âge est souvent inscrit sur le certificat médical).
- 5) Du bulletin d'inscription.
- 6) De l'autorisation parentale pour les mineurs.

Course limitée à 300 participants au total.

La validation de l'engagement équivaut à l'acceptation du présent règlement.

Les inscriptions sont enregistrées à l'adresse suivante :

Office de Tourisme du Val d'Arly/ Bureau de La Giettaz – Chef Lieu – 73590 La Giettaz. (Chèques à l'ordre de la « Régie des recettes de l'Office de Tourisme du Val d'ARLY »).

La remise des dossards aura lieu le jour même de 07h30 à 08h30 au PC course au niveau du départ, au hameau du Plan.

Les participants s'engagent à se plier aux exigences du service d'ordre et à porter le dossard avec les sponsors apparents sous peine de disqualification ainsi que la puce de chronométrage. **Pensez aux épingles à nourrice.**

ARTICLE 6: REMBOURSEMENT DE L'INSCRIPTION

L'inscription est ferme et définitive. Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'absence au départ.

Seuls les concurrents malades justifiant d'un certificat médical de moins de quatre jours à la date de l'épreuve seront remboursés.

Si pour n'importe quelles raisons, l'organisateur se voit dans l'obligation d'annuler l'épreuve, il propose soit :

Pour les inscriptions non faites en ligne :

- le remboursement à 100% du montant de l'inscription.

Pour les inscriptions en ligne :

- Le remboursement de 100% du montant de son inscription (déduction des frais bancaires.)

Ce remboursement sera effectué par la société d'inscription en ligne MY OUTDOOR BOX, directement en ligne sur la carte bancaire qui a effectué le paiement.

Le remboursement ne pourra pas excéder le montant de l'inscription, à l'exclusion de tout autre frais, frais de route ou d'hébergement.

Il appartient à chacun, en cas de situation météorologique mauvaise, de s'assurer que la course ait bien lieu, l'organisateur faisant de son côté le maximum pour prévenir l'ensemble des compétiteurs par l'intermédiaire du site internet, mailing, Facebook

ARTICLE 7 : MATERIELS OBLIGATOIRES: Les concurrents doivent être chaussés et habillés en conséquence, les températures peuvent varier entre -10°C et 15°C, (collant long, blouson thermique, gants, bonnet, fibres synthétiques de préférence). L'organisation se réserve le droit de refuser le départ à un concurrent qui ne serait pas assez équipé contre le froid. Les bâtons et les pointes sont autorisés. Il est interdit de suivre les coureurs à ski ou autre. Il est fortement recommandé d'emporter de l'eau avec soi, l'air étant très sec. Ravitaillement hors zone non autorisé. Assistance interdite. Raquettes interdites. Les chiens sont interdits. Les glissades avec ou sans support sont interdites.

Matériel commun à toutes les courses : dans notre démarche écoresponsable prévoir un gobelet pour les ravitaillements, l'organisation ne prévoit plus de gobelets jetables pour les ravitaillements.

ARTICLE 8: ABANDON: Tout concurrent qui abandonne devra obligatoirement remettre sa puce au contrôle d'arrivée. Toute puce non restituée entraînera des poursuites et sera facturée 5€ (puce). Tout abandon doit être signalé au plus vite à l'organisation PC course ou bénévoles.

ARTICLE 9 : MISES HORS COURSE. Les concurrents seront éliminés pour cause de :

- Absence de dossard (ou dossard recouvert par vestes etc.) ou absence de puce de chronométrage.
- Falsification de dossard
- Retard au départ de la compétition (départ 9h00 dimanche 27 mars 2022)
- Des contrôles de passage (CP) sont mis en place sur le parcours. Chaque contrôle de passage manqué sur une section entraîne la disqualification du coureur.

- <u>Non-respect</u> des couloirs et du traçage au sol sur les pistes de ski, pour permettre une bonne cohabitation avec les skieurs et préserver la sécurité de chacun.

- Pollution ou dégradation des sites traversés (couper les sentiers, jets de détritus : punch power etc.)
- Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident consécutif à un mauvais comportement.

ARTICLE 10: COMMODITÉS Parking à proximité dans le hameau du Plan. En arrivant par Flumet, traverser le village de La Giettaz pour ensuite prendre la direction du hameau du Plan et des remontées mécaniques. En arrivant par le col des Aravis, prendre la direction du hameau du Plan et des remontées mécaniques avant de traverser le village.

Un ravitaillement est prévu durant la course (solide et liquide). Un ravitaillement est aussi prévu à l'arrivée de la course. Sous réserves des dernières mesures sanitaires.

ARTICLE 11 : SECURITÉ Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

ARTICLE 12: ETHIQUE Chaque concurrent s'engage à :

- Prendre le départ dans un esprit sportif et loyal,
- Parcourir la distance complète avant de franchir la ligne d'arrivée.
- Respecter les membres de l'organisation et les autres concurrents.
- Vous vous engagez à adopter un comportement éco-citoyen : merci de jeter vos papiers, mégots et autres déchets dans une poubelle et de ne rien jeter dans la nature. Respectez l'environnement et limitez votre impact au maximum.

ARTICLE 13: PROTECTIONS DES DONNÉES PERSONNELLES Selon la loi informatique et liberté du 6 août 1978 (loi française), et conformément au nouveau Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD UE 2016/679), tout concurrent dispose d'un droit d'accès et de rectification des données le concernant.

Les informations sont recueillies dans le cadre d'une inscription à l'une des courses de l'Aravis Snow Trail, pour les besoins de l'organisation, et notamment celui d'identifier individuellement chaque concurrent afin de lui communiquer avant, pendant ou après l'évènement toute information liée à sa participation.

L'intégralité des données du coureur est conservée selon la durée légale en vigueur, renouvelable à chaque inscription.

Selon la loi informatique et liberté du 6 août 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification sur toutes les informations vous concernant.

Tout demande de modification de données peut être effectuée par email à l'adresse suivante : rgpd@valdarly-montblanc.com

Toute demande d'accès ou de modification des données personnelles sera traitée dans les plus brefs délais à compter de la réception de la demande, dans un délai maximal de 1 mois.

ARTICLE 14 : DROITS À L'IMAGE En vertu de l'article L333-2 du code du sport, « les organisateurs de manifestations sportives [...] sont propriétaires du droit d'exploitation des manifestations ou compétitions qu'ils organisent. »

Les participants sont informés que l'Office du Tourisme du Val d'Arly, titulaire des droits d'exploitation des différentes courses de l'Aravis Snow Trail, peut être conduit à photographier et/ou filmer l'événement afin de faire la promotion des compétitions futures.

L'image des participants captée à l'occasion de la manifestation peut être librement diffusée par l'Office du Tourisme du Val d'Arly, sous réserve :

- qu'il existe un lien entre l'image et ce qu'elle illustre
- que l'image ne porte pas atteinte à la dignité de la personne
- que cette diffusion ne soit pas effectuée à des fins commerciales.

ARTICLE 15 : ASSURANCE L'épreuve est couverte par une assurance responsabilité civile souscrite par les organisateurs. Assurance AXA N° Police : 4891644504

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement de l'épreuve : OUI					
FAIT LE:	SIGNATURE				
Le trail terminé, restons en contact	!	NEWS			
Je souhaite recevoir les news de l'Aravi	is Snow Trail	MEW3			
Je souhaite recevoir les news du Val d'A	Arly				

CHARTE DU COUREUR ENGAGEMENT COVID-19 Aravis Snow Trail 2022



Conscient que la participation à tout évènement doit se faire dans le respect strict des règles sanitaires transmises par le gouvernement et de nos valeurs environnementales, en tant que coureur de l'Aravis Snow Trail 2022, je m'engage à :

- 1/ Règlementation sanitaire en vigueur qui pourrait évoluer en fonction des dernières mesures sanitaires.
- 2/ Respecter les gestes barrières en vigueur en particulier dans les espaces fermés, semi ouvert ou à forte densité de personnes lors de l'événement (lavage des mains, distanciation physique).
- 3/ Respecter strictement le règlement de la course et les mesures mises en place par l'organisation afin de minimiser les risques sanitaires :
 - > Courir en respectant au maximum la distanciation sociale en vigueur avec les autres participants,
 - > Ne pas cracher au sol,
 - > Me moucher dans un mouchoir à usage unique que je jette dans une poubelle,
 - > Ne pas jeter de déchets sur la voie publique,
 - > Respecter et laisser les lieux publics propres,
 - > Être équipé et utiliser mon propre contenant de ravitaillement liquide (poche à eau, gourde, flasque, bouteille, gobelet...), ...
- 4/ Ne pas entrer physiquement au contact d'autres participants.
- 5/ Comprendre qu'en prenant part à l'événement, je participe à un rassemblement de personnes potentiellement générateur de la diffusion de l'épidémie à coronavirus si les mesures barrières ne sont pas appliquées par tous.
- 6/ Accepter, en prenant part à l'évènement, que ce risque sanitaire est potentiellement grave chez les plus fragiles (plus 65 ans, porteur de maladie chronique, femme enceinte).
- 7/ Si j'ai présenté la Covid-19 dans les semaines et mois précédant la course, consulter un médecin préalablement à ma participation pour savoir si la pratique des efforts intenses et ma participation à la compétition est possible, notamment les courses présentant des dénivelés importants et à fortiori en altitude.
- 8/ Ne pas courir si je présente des symptômes de la Covid-19 depuis moins de 17 jours. Sous réserve de l'évolution des mesures sanitaires.
- 9/ Faire preuve de civisme en m'engageant à prévenir le référent Covid-19 de l'organisation en cas de déclaration de la maladie après la course.
- 10/ Télécharger si possible et m'enregistrer sur l'application « TousantiCovid » préalablement à ma venue sur l'événement.
- 11/ Choisir des épreuves proches de son lieu d'habitation et nécessitant peu de déplacements et de transports

Fait le :	Nom, prénom et signature